

Sauvetage | Sauveteur national

Prérequis :

- Avoir 15 ans avant le jour de l'examen
- Détenir le brevet de Croix de bronze ET le brevet de Premiers soins général

Durée : 40 heures

Local :

- Porte 13 pour la partie théorique (Palestre) de 13 h 00 à 16 h 00
- Porte 13 pour la partie pratique (Piscine) de 16 h 00 à 21 h 00

Coût : Gratuit (inclus le manuel Alerte)

Manuel : *Alerte : la pratique de la surveillance aquatique* (sera donné lors du premier cours)

Point de rencontre lors du premier cours : À la réception de la piscine (porte 13) à 13 h 00

Dates des cours :

1	Dimanche	11 mai 2025	13h à 21h
2	Dimanche	18 mai 2025	13h à 21h
3	Dimanche	25 mai 2025	13h à 21h
4	Dimanche	1er juin 2025	13h à 21h
5	Dimanche	8 juin 2025	13h à 21h
6	Dimanche	15 juin 2025	13h à 17h
7	Dimanche (<i>Évaluation</i>)	15 juin 2025	17h à 21h

Autres informations :

- Un entraînement durant un bain libre, une fois par semaine, est obligatoire pour l'entraînement et la pratique.
- La présence est requise tout au long de la formation afin d'obtenir le brevet.

Matériel obligatoire :

- Photocopie du brevet de Croix de bronze et Premiers soins général;
- Photocopie de la carte d'assurance maladie pour la preuve d'âge;
- Gants latex ou vinyle pour les simulations;
- Papiers et crayons;
- Vieux chandail en coton pour augmenter la résistance dans l'eau lors des cours et des entraînements;
- Sifflet du modèle FOX-40;
- Maillot, serviette, casque de bain, lunette de natation et sandales.

Inscription:

- Par internet : <https://complexe.jdlm.ca/>
- En personne au Complexe sportif JDLM

Politique d'annulation :

- Il est possible d'annuler le cours sans frais avant le début du cours.
- Toutefois, en raison d'un problème médical, avec une présentation d'un billet médical à l'appui, il est possible de faire l'annulation du cours sans frais supplémentaire autre que le manuel du cours.
- Si le participant annule le cours après le début des cours, celui-ci doit payer le livre du cours.

*** En inscrivant votre enfant pour ce cours, vous acceptez cette politique de remboursement.*

La gratuité des formations de sauveteurs et de moniteurs aquatiques est rendue possible grâce au financement du Gouvernement du Québec ainsi qu'à l'implication de plusieurs partenaires.